Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le 23/06/2020



ID: 073-217303064-20200618-20_06 056-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLOIRE SÉANCE DU JEUDI 18 JUIN 2020

Nombre de membres en exercice: 15

Présents: 9 Représentés: 4 Absents: 2

Date de convocation : 12 juin 2020 Date d'affichage : 12 juin 2020

L'an deux mil vingt, le dix-huit juin à 18 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents: Jean-Pierre ROUGEAUX - Jean-Claude ROUGET - Dominique RETORNAZ - Marie-Pierre RAMBAUD - Odile MAGNIN - Béatrice BAILLY - Laurence CLEMENT-GUY - Jacques PRAT - Corine FALCOZ

Étaient représentés: Stéphanie FEUTRIER (donne procuration à Marie-Pierre RAMBAUD) - Jean-Marie MARTIN (donne procuration à Dominique RETORNAZ) - Pascal CLAPPIER (donne procuration à Jean-Pierre ROUGEAUX) - Patrick LE GUENNEC (donne procuration à Corine FALCOZ)

Étaient absents : Eric GIRAUD - Maud GOBERT

Monsieur Dominique RETORNAZ est désigné secrétaire de séance.

Délibération n° 20-06-056

Objet : Convention d'objectifs avec le Snow-ski Club pour l'année 2020

Rapporteur: Jean-Claude ROUGET, adjoint au Maire.

Conformément à la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, articles 9-1 (créé par la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire - art. 59) et 10, il convient de conclure avec les associations des conventions d'objectifs définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée, dès lors que celleci est supérieure à 23 000 € par an.

Par délibération en date du 5 mars dernier, il a été alloué pour l'année 2020 à l'association Snow-ski club une subvention d'une somme totale de 93 600 € répartie comme suit :

- ➤ section ski alpin 67 000 €
- > section Snow 19 500 €
- ➤ section Nordique 7 100 €

Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le 23/06/2020



ID: 073-217303064-20200618-20_06_056-DE

Cette convention définit les termes du partenariat pour la participation de la Commune aux actions menées par Snow-ski club.

En fonction de ces éléments je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal, Vu le code général des collectivités territoriales, Ouï l'exposé de Monsieur Rouget, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE:

d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec le Snow-ski club pour l'année 2020 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents Copie conforme Le Maire, Jean-Pierre ROUGEAUX

Acte certifié exécutoire Transmission en Préfecture : 23 la [2020]

Affichage: 23/06/2020 Valloire, le 23/06/2020

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX.